1.

DÉMARCHE D'ADOPTION

Introduction

1.1 Contexte d'adoption

La refonte du plan et des règlements d'urbanisme de L'Ancienne-Lorette s'inscrit dans un contexte de concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)* de l'agglomération de Québec, lequel entrait en vigueur le 7 février 2020.

Outre la dimension légale, l'exercice d'adoption constitue l'occasion de doter la Ville de L'Ancienne-Lorette d'outils de planification et de réglementation rigoureux et efficaces afin d'offrir aux citoyens actuels et futurs un milieu de vie de qualité.

1.1.1 But du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est le document phare pour une municipalité en matière de planification urbaine. Essentiel à une gestion rigoureuse et durable du territoire, il expose la vision du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire, en considérant son potentiel et ses contraintes, les préoccupations et les attentes de la collectivité, les besoins en infrastructures, les investissements à réaliser et la situation financière de la municipalité.

Ainsi, le plan d'urbanisme oriente et assure la cohérence des décisions prises par le conseil municipal dans les domaines tels que l'habitation, le développement économique, le transport, le patrimoine, la protection de l'environnement et les équipements collectifs.

Le présent plan d'urbanisme s'inscrit en concordance avec les orientations et les objectifs contenus au SADR de l'agglomération de Québec. Il contient la vision, les orientations et les priorités d'action qui guideront la prise de décision de la Ville de L'Ancienne-Lorette au cours de son cycle de vie, d'une durée d'environ 20 ans.

1.2 Contexte de planification

1.2.1 Bilan du plan d'urbanisme de 1985

Le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopté en 1985 [1] visait à assurer aux Lorettains un document de planification qui répondait à leurs aspirations en matière de typologie résidentielle, de desserte commerciale, de parcs et d'espaces verts et de transport routier, tout en demeurant compatible avec leur capacité financière.

Au moment de sa rédaction, la Ville de L'Ancienne-Lorette disposait encore de quelques terrains vacants dont elle souhaitait en faire la planification et la mise en valeur. Elle visait le maintien et la consolidation du développement résidentiel, commercial et industriel et la mise en valeur de ses parcs. Le plan d'urbanisme soulignait l'importance de préserver les espaces naturels et de développer un réseau piétonnier et cyclable fonctionnel. En ce qui a trait à l'emprise boisée appartenant au ministère des Transports du Québec en vue d'un éventuel prolongement de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40), la Ville était catégorique : la construction d'un axe autoroutier n'est aucunement envisageable.

Le plan d'urbanisme de 1985 intégrait également un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville, dont faisait partie la rue Notre-Dame. Il soulignait l'importance de cette artère et la nécessité d'une revitalisation pour en assurer un essor économique et pour préserver le caractère patrimonial du secteur.

1.2.2 Les orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec

Le SADR de l'agglomération de Québec [2] définit six orientations, se situant à la jonction des trois piliers du développement durable, à savoir social, écologique et économique pour la planification du territoire régional. En conséquence, les orientations suivantes ont un impact direct sur l'aménagement et le développement du territoire de L'Ancienne-Lorette :

- **Capitale attractive :** accueillir la croissance résidentielle dans des milieux de vie de qualité;
- **Capitale dynamique :** favoriser la compétitivité;
- **Capitale performante :** donner priorité à la mobilité durable en arrimant la planification des transports et l'aménagement du territoire;
- **Capitale durable :** valoriser et préserver le patrimoine et les milieux d'intérêt;
- **Capitale résiliente :** protéger les personnes et les biens;
- **Capitale efficiente :** rendre les outils de planification et de gestion du territoire efficient, efficaces et transparents.

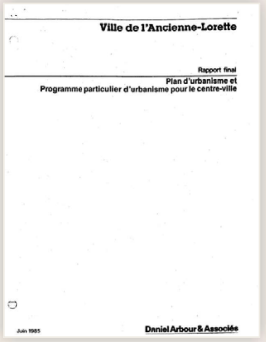

[1] Le Plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette (1985)

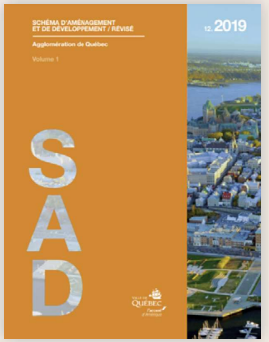

[2] Le SADR de l'agglomération de Québec (2019)

[3] Le Plan directeur de transport actif 2021-2031 (PDTA)

1.2.3 Planification stratégique locale

1.2.3.1 Le Plan directeur de transport actif 2021-2031

Résultant d'un vaste processus de planification et de consultation amorcé en 2019, la Ville de L'Ancienne-Lorette a présenté son premier Plan directeur de transport actif 2021-2031 (PDTA)[3] à l'hiver 2022. Ce plan cible les principales interventions à réaliser en matière de mobilité active sur un horizon d'environ 10 ans. Il s'articule autour de cinq objectifs principaux :

1. Relier les différents points d'attraits (générateurs de déplacements) entre eux;
2. Assurer la connexion entre les quartiers;
3. Aménager des infrastructures de transport actif de qualité sur l'ensemble des principales voies de circulation du territoire;
4. Interconnecter les sentiers de randonnée et les principaux parcs de la Ville;
5. Arrimer le réseau de transport actif de la Ville de L'Ancienne-Lorette avec celui de la Ville de Québec.

Depuis son adoption, le réseau s'est enrichi de plus de 3,3 km de trottoirs, 1 km de sentiers piétons et 17 km de bandes cyclables.

De plus, le PDTA prévoit l'aménagement d'un corridor de transport actif à même l'emprise boisée appartenant au ministère des Transports du Québec, que nous nommons maintenant le Boisé Lorettain. Ce sentier polyvalent de 2,4 km, qui comprendra plusieurs haltes de repos et zones d'observation de la faune et de la flore, reliera le corridor des Cheminots au corridor du Littoral, deux pistes cyclables d'importance au sein de l'agglomération de Québec.

1.3 Démarche participative

Dans le cadre de l'adoption du plan d'urbanisme, une vaste démarche de participation publique a été mise en place pour recueillir les préoccupations et les aspirations des citoyens en matière d'aménagement du territoire. Depuis l'été 2021, quatre ateliers participatifs ont été organisés, dont trois se sont tenus via la plateforme de consultation en ligne « Ensemble L'Ancienne-Lorette ».

1.3.1 Consultations en ligne

- Le premier exercice de consultation visait à recueillir la vision des Lorettains sur l'avenir de leur ville au cours des 20 prochaines années. Cet exercice a permis d'enrichir le portrait de la collectivité et d'identifier certains enjeux d'aménagement.

Figure 1 | Historique de la démarche participative

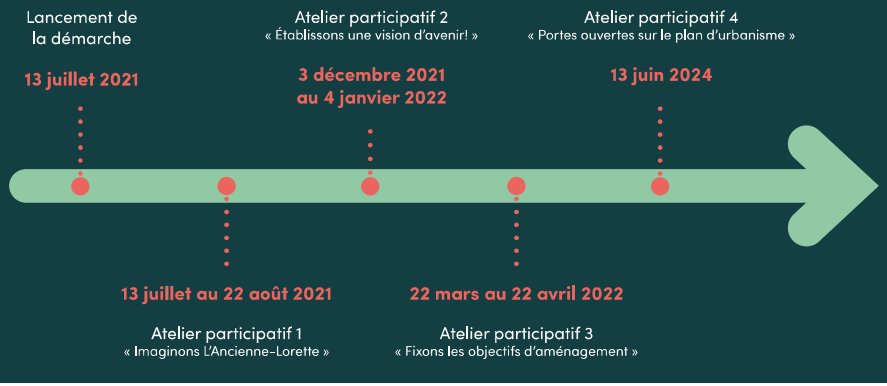

Figure 2 | Synthèse des commentaires – 1re consultation

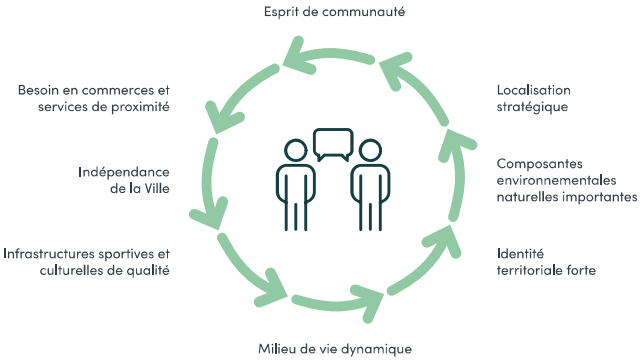

- Le deuxième atelier avait pour objectif de présenter la nouvelle vision stratégique de la municipalité ainsi que les principaux enjeux de développement. Les Lorettains ont été invités à commenter cette vision et à se prononcer sur les enjeux identifiés.

Figure 3 | Nuage de mots représentant la vision d'avenir de la Ville pour les Lorettains

- Le troisième exercice de consultation a pris la forme d'un sondage axé sur les grandes orientations, les objectifs et les stratégies d'aménagement du territoire. Cette enquête a donné aux citoyens l'occasion de se prononcer sur l'application concrète de la vision stratégique présentée par la Ville.

- Au total, ces activités participatives en ligne ont permis à plus de 300 personnes de participer activement à l'élaboration du futur plan d'urbanisme.

Figure 4 | Résultats de la participation en ligne

209
réponses aux sondages

327
participants engagés

5 753
visites du site web

1.3.2 Journée « portes ouvertes »

En complément des consultations en ligne, une journée « portes ouvertes » s'est tenue le 13 juin 2024 au point de service Émile-Loranger. Les citoyens ont pu explorer des cartes, des panneaux d'information et divers supports visuels illustrant les grands thèmes du plan d'urbanisme. Ils ont eu l'occasion de circuler librement entre les différentes stations, de s'informer, de poser des questions et d'échanger avec les représentants de la municipalité. Chaque station offrait une activité interactive permettant aux participants de partager leur point de vue.

L'ensemble de ces exercices participatifs a contribué de manière significative à l'élaboration de ce document.

Enjeux citoyens en bref

Préservation des boisés, des cours d'eau tout en développant la canopée urbaine

Adaptation et résilience face aux changements climatiques

Densification du milieu de façon cohérente et à l'échelle humaine

Bonification des infrastructures de transport actif et collectif

Amélioration de l'offre en commerces et services de proximité

Adaptation de la ville aux besoins de toutes les générations

Conservation et mise en valeur du patrimoine bâti

Maintien d'une identité unique lorettaine